



Scania Grease

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Scania Grease

N° d'article

8305031174

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit

Mélange.

Utilisation

Graisse.

Utilisations déconseillées

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité produite par

Global Division B Product Compliance Mgmt. System (BWC)

Fournisseur

ZF CV Distribution Germany GmbH & Co. KG

Adresse

Am Lindener Hafen 21

30453 Hannover

Allemagne

Téléphone

+800 438 92226

Référence

Global Division B Product Compliance Mgmt. System (BWC)

E-mail

msds.zf-aftermarket@zf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59

Disponibilité en dehors des horaires de bureau

Oui



Scania Grease

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

Mentions de danger

H411

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange contient des ingrédients considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



Scania Grease

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
Azélate de dilithium	38900-29-7 254-184-4 01-2120119814-57-0000 -	≥1 - <10%	Acute Tox. 4 - oral	H302 - -		-
thiophosphate de O,O,O-triphényle	597-82-0 209-909-9 01-2119979545-21-0000 -	≥1 - <2,5%	Aquatic Chronic 1	H410 - M-chro=10		PBT (persistent, bioaccumulative and toxic substance). Regulation (EC) No. 1907/2006, REACH Article 59(1). Candidate List.

Autres informations, substances

Nature chimique: Huile minérale.
huile synthétique hydrocarbonée
savon spéciale de lithium

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.



Scania Grease

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin. Laver avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion

Amener la victime à l'air libre.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme spécifique noté.

En cas de risque de contact : Aucuns connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

En cas d'incendie, utiliser une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser d'eau en jet.



Scania Grease

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dioxyde de carbone (CO₂).
Monoxyde de carbone (CO).
oxydes d'azote
Oxydes de soufre.
oxydes de phosphore
Oxydes métalliques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Autres

Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone.
Assurer une ventilation efficace. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Éviter l'inhalation d'aérosols.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13



Scania Grease

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Défense de manger, de fumer ou de placer des fontaines à eau à proximité de la zone de travail.

Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit.

Ne pas re-emballer.

emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Hygiène

Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune particulière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Aucune valeur limite d'exposition connue.

Valeurs limites biologiques (VLB): Aucun indice d'exposition connu.

DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Destilati (nafta), hidrotretirani teški naftenski (-/-)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	5,58 mg/m ³	Employés	Locaux
Destilati (nafta), hidrotretirani teški naftenski (-/-)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	2,73 mg/m ³	Employés	Sys- témiques
Destilati (nafta), hidrotretirani teški	DNEL	Chronique (long	0,97 mg/kg	Employés	Sys-



Scania Grease

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
naftenski (-/-)		terme) Cutanée			témiques
dilitijum azelat (-/-)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	13,5 mg/kg	Employés	Sys- témiques
dilitijum azelat (-/-)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	0,172 mg/cm²	Employés	Locaux
O,O,O-trifenil fosforotioat (-/-)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	1,39 mg/m³	Employés	Sys- témiques
O,O,O-trifenil fosforotioat (-/-)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	0,4 mg/kg	Employés	Sys- témiques
bis(4-(1,1,3,3-tetrametilbutil)fenil)amin (-/-)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	49,3 mg/m³	Employés	Sys- témiques
bis(4-(1,1,3,3-tetrametilbutil)fenil)amin (-/-)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	14 mg/kg pc/jour	Employés	Sys- témiques

PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
Destillate (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte schwere naphthenhaltige; Basisöl — nicht spezifiziert (-/-)	PNEC	Ingestion	9,33 mg/kg
dilitijum azelat (-/-)	PNEC	Eau potable	0,023 mg/l
dilitijum azelat (-/-)	PNEC	Eau de mer	0,002 mg/l
O,O,O-trifenil fosforotioat (-/-)	PNEC	Eau potable	0,00017 mg/l
O,O,O-trifenil fosforotioat (-/-)	PNEC	Eau de mer	0,017 µg/l
O,O,O-trifenil fosforotioat (-/-)	PNEC	Sédiment (eau potable)	3,47 mg/kg
O,O,O-trifenil fosforotioat	PNEC	Sédiment (eau de mer)	0,347



Scania Grease

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
(-/-)			mg/kg
O,O,O-trifenil fosforotioat (-/-)	PNEC	Sol	2,46 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie : Aucune.

Symboles équipement de protection individuelle



Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité.

Protection des mains

Matérielle: Caoutchouc nitrile.

Point de rupture : > 10 mn.

Indice de protection: Classe : 1.

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.

Autres protections de la peau

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Protection respiratoire

Pas nécessaire. sauf en cas de formation d'aérosols.

Filtre de type: P.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Autres

Mesures de protection: Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.



Scania Grease

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Pâte

Couleur

Beige.

Odeur

Caractéristique.

Seuil olfactif

Aucunes informations disponibles.

Point de fusion / congélation

Aucunes informations disponibles.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Aucunes informations disponibles.

Inflammabilité

Solides combustibles.

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Aucunes informations disponibles.

Point d'inflammation

Non applicable.

Température d'auto-allumage

Aucunes informations disponibles.

Température de dégradation

Aucunes informations disponibles.

pH

Non applicable.

Viscosité cinématique

> 20,5 mm²/s

Méthode

@ 40°C

Viscosité, dynamique

Aucunes informations disponibles.



Scania Grease

Solubilité

Insoluble dans l'eau (eau); Aucune information disponible (autres solvants).

Coefficient de partage n-octanol / eau

Aucunes informations disponibles.

Pression de vapeur

< 0,001 hPa

Méthode

@ 20°C

Densité et/ou densité relative

0,85 g/cm³

Méthode

@ 20°C

Densité relative

0.85 (@20 °C)

Méthode

Substance de référence: Eau.

La valeur est calculée.

Densité de vapeur relative

Aucunes informations disponibles.

Taux d'évaporation

Aucunes informations disponibles.

Dangers d'explosion

Non explosif

Caractéristiques oxydantes

Aucunes informations disponibles.

Propriétés des particules

Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

Autres

Densité volumique : Aucunes informations disponibles.

Point de sublimation: Aucunes informations disponibles.

Taille des particules : Non applicable.



Scania Grease

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5 Matières incompatibles

Pas de matières à signaler spécialement.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

ETA (Orale) : > 2,000 mg/kg (Méthode de calcul.)

ETA (Inhalation) : Non disponible.

ETA (Cutanée) : Non disponible.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Animaux testés	Méthode/Directive	Remarques
Azélate de dilithium -	LD50	> 300 mg/kg	-	Rat.	OECD 420	GLP: oui
Azélate de dilithium -	LD50	> 2000 mg/kg	-	Lapin	-	Ces informations ne sont pas disponibles.
thiophosphate de O,O,O-triphényle -	LD50	> 10,000 mg/kg	Ingestion	Rat.	OECD 401	-
thiophosphate de	LD50	> 2,000 mg/kg	Dermique	Lapin	OECD 402	Ces informations



Scania Grease

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Animaux testés	Méthode/Dir-ective	Remarques
O,O,O-triphényle -						ne sont pas disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat
Azélate de dilithium -	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
thiophosphate de O,O,O-triphényle -	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat	Espèce
Azélate de dilithium -	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	Lapin
thiophosphate de O,O,O-triphényle -	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	Lapin

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Scania Grease

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en masse, incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbatrices endocriniennes, ou une substance connue pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement 2018/605 de la Commission.

Autres

L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Valeur/Résultat	Espèce
Wabco EaseTec M5 -	Aucunes informations disponibles.	Algue

Toxicité aiguë pour les crustacés

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Valeur/Résultat	Espèce
Wabco EaseTec M5 -	Aucunes informations disponibles.	Daphnia magna

Toxicité pour les micro/macro-organismes

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Valeur/Résultat	Espèce
Wabco EaseTec M5	Aucunes informations disponibles.	Toxicité aiguë - Micro-organismes:



Scania Grease

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Valeur/Résultat	Espèce
-		

Toxicité chronique

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Valeur/Résultat	Espèce
Wabco EaseTec M5 -	Ce produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques, et qui peuvent avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.	Poisson

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucunes informations disponibles.

Dégradation / Devenir dans l'environnement

Aucunes informations disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucunes informations disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Aucunes informations disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0,1$ %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Scania Grease

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Emballage

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

Éliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

Code de déchet	Description des déchets
12 01 12*	déchets de cires et graisses

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3077

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (thiophosphate de O,O,O-triphényle)

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

MATERIJA OPASNA PO ŽIVOTNU SREDINU, ČVRSTA, N.D.N. (O,O,O-trifenil fosforotioat)

Nom d'expédition IMDG correct

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (O,O,O-triphenyl phosphorothioate)

Désignation officielle de transport de IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (O,O,O-triphenyl phosphorothioate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

9

Classe ADR/RID

9



Scania Grease

Code de classe ADR/RID

M7

Numéro de danger ADR/RID

90

Catégorie IMDG

F-A, S-F

Classe IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo): 956.

Instruction d' emballage (LQ): Y956.

Code de classification ADN

M7

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Oui.

Polluant marin IMDG

Oui.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'est pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.



Scania Grease

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Annexe XVII - REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux: Non applicable.

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC): thiophosphate de O,O,O-triphényle

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (EC 1005/2009): Non applicable.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Non applicable.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU): Non applicable.

Annexe XIV - REACH - Liste des substances soumises à autorisation: Non applicable.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs: Non applicable.

DIRECTIVE 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses: Dangers pour l'environnement: E2.

Composés organiques volatils: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
- Non applicable Non applicable.

Réglementations nationales

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9): 4511.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 36, 34, 15, 15 bis, 49, 49 bis.

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des phrases

Aquatic Chronic 2 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2

Acute Tox. 4 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4

Aquatic Chronic 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
H302 Nocif en cas d'ingestion.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.



Scania Grease

Autres

Autres informations

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine. Les informations qu'elle contient ne peuvent être reproduites ou modifiées sans notre consentement écrit explicite. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite.

Conformément aux prescriptions légales, nous mettons à la disposition de ses clients nos fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. Nous n'assumons aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans

le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel. L'existence d'une fiche de données de sécurité pour une juridiction particulière ne signifie pas nécessairement que l'importation ou l'utilisation dans cette juridiction est légalement autorisée. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur commercial compétent ou au partenaire commercial agréé.